



Différence de montant affiché et débité

Par **jlf_jlf_jlf**, le **25/08/2011 à 10:20**

Bonjour,rnrn Au passage à un DAC (Distributeur Automatique de Carburant), je paye avec ma CB (donc code saisi). Le ticket que me sort la machine est totalement vierge et la pompe (dont l'affichage fait foi) ainsi que le terminal de paiement indiquent [s]tous les deux[/s] un montant de 60.00€. Or l'opération passe à 63.00€ sur mon compte. Mon banquier me rembourse les 3€. Donc fin de l'histoire pour moi.rn Mais dans le cas général (si la différence avait été bien plus importante et/ou le banquier fasse le sourd), comment contester vu que j'ai bien saisi le code (pour rappel, les DAC distribuent le carburant [s]après[/s] la saisi du code et pour un montant maximal d'environ 130€, selon les DAC) et que le "litige" porte sur le montant ? Quelle preuve ai-je puisque justement le ticket est vierge, et qu'il me semble pas très honnête que la station ne soit pas payée pour le carburant (60€) réellement livré ? Par ailleurs, j'avais bien pensé prendre en photo le terminal, mais les GSM sont interdits à l'extérieur du véhicule pour des raisons de sécurité et quid de la "validité de la preuve" ?rnrnMerci :)rnrn JL

Par **mimi493**, le **25/08/2011 à 12:13**

Si votre banque vous a remboursé c'est parce qu'elle a eu les preuves que c'était bien 60 euros. Comme vous le dites, sur le terminal de paiement, c'était la somme affiché et ça, ça se consulte surement.rnEt si vous posiez la question à votre banque ?